

Sur le plan politique, je désire signaler que le gouvernement du Canada continue d'appuyer les démarches du Secrétaire général et de ses représentants en vue d'obtenir la reprise des pourparlers intercommunautaires. Je tiens notamment à rendre un hommage particulier à Son Excellence M. Perez de Cuellar, sur le point d'abandonner son poste de représentant spécial du Secrétaire général à Chypre, pour son travail inlassable au service de la paix. Quant aux pourparlers intercommunautaires proprement dits, le gouvernement du Canada déplore l'impasse dans laquelle a été placé le Secrétaire général. Néanmoins, nous désirons l'inciter à poursuivre son rôle de "médiateur" entre les deux communautés cypristes. La collectivité internationale a été encouragée par la reprise, en février, des pourparlers intercommunautaires au sujet desquels elle nourrissait de grands espoirs. Elle s'attendait que d'importantes concessions soient faites de part et d'autre. Malheureusement, les espoirs ont été déçus et nous sommes conscients qu'une reprise éventuelle des négociations exige la réalisation, au moins implicite, de certains préalables. Les Cypristes turcs devront montrer qu'ils sont disposés à faire des concessions territoriales et les Cypristes grecs, à discuter de nouveaux arrangements constitutionnels. Nous espérons également que les autres parties directement intéressées feront preuve de la même bonne volonté et qu'elles auront une influence réelle et bénéfique sur l'évolution du débat. Quelle que soit l'importance d'un débat international sur cette question, c'est grâce à une reprise des pourparlers intercommunautaires que des progrès seront réalisés, comme le reconnaît d'ailleurs le projet de résolution, au paragraphe 3 du dispositif. D'autre part, nous demeurons évidemment convaincus que toute solution politique de la question doit préserver la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République de Chypre.

9. Le maintien de la paix

Même s'il est fier du rôle en campagne des Forces armées canadiennes affectées aux opérations du maintien de la paix des Nations Unies, le Canada estime toujours qu'il aurait été possible d'améliorer l'efficacité d'un certain nombre d'aspects des opérations s'il y avait eu une planification prospective et si l'on s'était entendu sur des lignes directrices. Le Canada est déçu de constater qu'après treize ans d'efforts, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l'ONU ne soit pas encore parvenu à s'entendre sur ces lignes directrices. De son côté, le Canada a néanmoins dégagé des critères dont le plus important stipule que les parties devraient convenir de négocier, de préférence dans un délai déterminé, un règlement politique avant que ne soit créée toute mission du maintien de la paix. Le Comité spécial devrait aussi accorder davantage d'attention aux considérations pratiques des opérations du maintien de la paix et le Canada a fait des recommandations en ce sens. Mlle Coline Campbell, député, a fait la déclaration suivante devant la Commission politique spéciale le 8 décembre 1977:

Les opérations de maintien de la paix tiennent une grande place dans l'exécution de la mission première des Nations Unies qui consiste à préserver la paix et la sécurité internationales. Elles peuvent contribuer énormément à apaiser les tensions dans des situations de crise et à instaurer un climat propice au règlement négocié des problèmes politiques en jeu.